

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes



Conseillers en exercice	45
Présents	33
Nombre de pouvoirs	7
Votants	40

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2022 – 019

Séance du 17 mars 2022

MARCHE DE TRAVAUX GEMAPI : ATTRIBUTION ET RETRAIT DE LOTS

L'an deux mille vingt-deux le dix-sept mars à 18 heures et 30 minutes, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Yrieix la Montagne, au nombre de 33, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 10 mars 2022. Benjamin SIMONS a été désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs BRUNET Guy (départ au milieu du point 2); MOINE Michel ; DUCOURTIOUX Stéphane ; COLLET-DUFAYS Céline ; ROGER Thierry ; HAYEZ Marie-Françoise ; ROUGIER Bernard ; DUGAUD Isabelle ; LEGER Jean-Luc (arrivé à 19H00 point 2) ; DEBAENST Catherine ; DURAND Serge ; DETOLLE Alain ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline ; ESTERELLAS Philippe ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry ; LHERITIER Laurent ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; PRIOURET Denis ; SAINTTRAPT Alex ; MIOMANDRE Didier ; BIALOUX Claude ; BERTIN Valérie

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs HAGENBACH Nadine à HAYEZ Marie-Françoise ; BAUCULAT Annick à HAYEZ Marie-Françoise ; MALHOMME Elodie à LEGER Jean-Luc ; TERNAT Didier à BERTIN Valérie ; VERONNET Jean-Luc à PINLON Evelyne ; COLLIN Philippe à PRIOURET Denis ; TOURNIER Jacques à BERTIN Valérie

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : BŒUF Jacques ; BOUQUET Benjamin ; LABOURIER Dominique ; MERIGOT Pascal

M. Laurent LHERITIER présente le rapport suivant :

Rappel du contexte :

Dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI, des opérations de restauration des cours d'eau du territoire sont co-construites en partenariat avec les éleveurs riverains des cours d'eau.

Les projets d'aménagements prévus visent à concilier l'activité agricole d'élevage avec la protection des cours d'eau, des zones humides et de la ressource en eau.

En 2021, la mutualisation des investissements relatifs à ces projets, pour les programmes Sources en action et Creuse amont a fait l'objet d'un marché global de travaux.

Présentation de la demande :

Le présent marché a fait l'objet d'une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée de marché public de travaux allotis. En effet, la commande a été organisée en un marché alloti en **14 lots distincts**.

Les lots 1, 2, 3, 4, 5, 9, 10, 12 et 13 ont été attribués par délibération du conseil communautaire du 26 janvier 2022. Les lots 6 et 11 ont été retirés du marché à la suite de la renonciation des bénéficiaires.

Les lots n°7, 8 et 14 n'avaient pas été attribués et nécessitaient des éléments d'analyse complémentaire.

Les trois lots restant à attribuer sont les suivants :

- ☒ **Lot 7** : Aménagement pour la restauration et la préservation des sources et petits écoulements, et pour l'abreuvement du bétail sur le bassin de la Gioune et sur la commune de Gioux. – *Bénéficiaire GAEC DE VERVIALLE*
- ☒ **Lot 8** : Aménagements de deux mares, la restauration et la mise en défens du Gourbillon et de ses affluents, la création de points d'abreuvement et de franchissement sur La Nouaille. – *Bénéficiaire GAEC DE VERVIALLE*
- ☒ **Lot 14** : Site 1 : Aménagement pour l'abreuvement et la mise en défens de la Chandouille et du ruisseau de Verginas. Site 2 : Renaturation du ruisseau de Chaumont et mise en défens de ce dernier, aménagement d'abreuvement et de franchissement, mise en défens de la Chandouille et de la Levade sur la commune de Gentioux Pigerolles. – *Bénéficiaire GAEC DE VERVIALLE*

Éléments d'appréciation :

L'analyse des offres pour ces trois lots a fait ressortir le meilleur classement des trois propositions formulées par la société candidate BOBAGRI. Or, le dirigeant de la société BOBAGRI est également l'un des membres du GAEC de Vervialle, bénéficiaire des lots 7, 8 et 14.

En référence aux articles L2141-8 et L2141-10 du Code de la Commande Publique et considérant un potentiel risque de conflit d'intérêt et de distorsion de concurrence entre les candidats ayant formulés une offre pour ces trois lots, l'entreprise BOBAGRI est écartée pour ses offres relatives aux lots 7, 8 et 14 du présent marché.

La société BOBAGRI a été informée de cette décision et le bénéficiaire, le GAEC de Vervialle a décidé de renoncer à la réalisation des lots 8 et 14. Les lots n°8 et 14 sont donc retirés du marché.

Concernant le lot 7, celui-ci peut être attribué à l'entreprise ayant reçu la deuxième meilleure note dans l'analyse des offres : l'entreprise GUICHARD TP et ENVIRONNEMENT.

- Il est proposé d'attribuer le lot n°7 à l'entreprise **GUICHARD TP et ENVIRONNEMENT** pour un montant total de 13 000.00 € HT.
- Les lots 8 et 14 sont retirés du marché et ne sont pas attribués.

Afin de pouvoir engager la réalisation de ces travaux attendus par le bénéficiaire, le Conseil Communautaire décide :

- **D'AUTORISER** La Présidente à attribuer le lot 7 du présent marché de travaux comme précisé ci-dessus
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer toutes les pièces afférentes à ce marché.

CONTRE : 0

POUR : 40

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Ainsi fait et délibéré le 17 mars 2022 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le 07 AVR. 2022

PUBLIEE le

Valérie BERTIN,
Présidente

